

Types de risques majeurs

Les risques majeurs sont regroupés en 3 familles ; l'établissement est concerné par chacune d'elles :

- Risques naturels liés à la météo : tempête, vent violent,...
- Risques technologiques : risque nucléaire lié à la centrale de Golfech,...
- Risques liés au transport de marchandises dangereuses.

L'alerte

- Alerte et fin d'alerte :

- En cas de risque, l'alerte est déclenchée par le préfet, par le maire ou directement par le directeur ou le chef d'établissement.
- France Inter est la radio diffusant les informations officielles concernant la crise et la fin d'alerte.
- Le déroulement du plan de crise est coordonné par le directeur ou le chef d'établissement qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées ; il rend compte aux autorités.

La mise en sûreté

- Moyens matériels :

Dans chaque lieu stratégique une Mallette de première urgence est à disposition.

Son contenu permet la sécurisation du lieu, l'organisation de la vie, l'apport des premiers secours dans l'attente de la fin de l'alerte.

- Moyens humains :

Tous les personnels de l'établissement contribuent à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs possibilités et/ou leurs compétences.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DARM
Délégation académique
aux risques majeurs

Etablissement :

COLLEGE ANDRE SAINT-PAUL

23, avenue de la Gare
09290 LE MAS D'AZIL
Tél. 05 61 69 93 83
Fax 05 61 69 96 54
0099010m@ac-toulouse.fr

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

PPMS

**Consignes et informations
à l'intention des
adultes**

de la communauté scolaire

CONSIGNES A SUIVRE

L'ensemble des personnels de la communauté scolaire est concerné par :

Le Plan particulier de mise en sûreté en cas de risque majeur (PPMS).

Il a pour objet de soustraire les personnes aux phénomènes extérieurs dangereux qu'ils soient visibles ou invisibles.

Il doit être suivi immédiatement par tous.

Chacun doit être, en cas de crise, le guide et le modèle auprès des élèves.

La mise en place d'un Plan de mise en sûreté prévaut sur toutes les autres fonctions.

Des Mallettes de première urgence (MPU) sont placées dans chaque zone de mise à l'abri.

Les documents et le matériel nécessaires à la mise en œuvre du Plan particulier de mise en sûreté sont dans ces Mallettes de première urgence.

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun.

EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NECESSITANT LA MISE A L'ABRI A L'AUDITION DU SIGNAL D'ALERTE PARTICULIER AU PPMS

- Si vous avez des élèves en responsabilité, faites-les rentrer dans un bâtiment en dur et gardez-les ; portez secours si besoin.
- Si vous faites partie de la cellule de crise, rendez-vous immédiatement sur le lieu de celle-ci.
- Si vous n'êtes pas dans les deux situations ci-dessus, rendez-vous immédiatement à la cellule de crise afin que le directeur de crise vous attribue une mission (renforcement de l'encadrement des élèves, de la cellule de crise ...).

Consignes pour l'encadrement des élèves :

- Rassurez-les.
 - Dès l'entrée dans le lieu de mise à l'abri, faites-leur aménager (fenêtres fermées, tables et chaises empliées et mises sur les côtés pour faire de l'espace si nécessaire).
 - Faites asseoir les élèves bien regroupés par classe (pas de mélange d'élèves) loin des fenêtres en exigeant du calme et de la discipline.
 - Interdisez l'usage du téléphone portable, voire exigez des élèves qu'ils vous confient leur appareil jusqu'à la fin de l'alerte ;
 - Sortez le formulaire de bilan des effectifs de la Mallette de première urgence (MPU) et procédez à un appel rigoureux (possibilité de transmission des données à la Préfecture) ; renseignez-vous auprès des présents de toute absence inattendue.
 - Complétez la fiche bilan des effectifs (élèves absents, adultes présents, blessés) et transmettez les données à la cellule de crise selon la procédure prévue et le moyen de communication interne indiqués dans les documents de la MPU.
- Les consignes précédentes doivent être très rapidement exécutées.*
- Organisez et gérez l'attente de fin de crise dans le calme (utilisation de façon adaptée de la documentation et/ou du matériel de la MPU dont chauffage éventuel, repérage d'élèves-personnes ressources) ; isolez si possible toute personne manifestant une réaction de panique ou blessée.
 - Rendez compte de l'évolution de la situation à la cellule de crise selon la procédure prévue.
 - Filtrerez les informations en provenance de la cellule de crise ou émanant du récepteur radio à piles disponible dans la MPU de façon à ne pas déclencher une réaction de panique.
 - La fin d'alerte sera décidée par le Directeur de crise de l'établissement.